



FORMATION

Actualités juridiques pour les instances représentatives du personnel

Référence :

163-128-15

Durée :

1 jour

Public

Elus de CE, élus CHSCT, DS

Pré-requis

Pas de pré-requis

Méthodes pédagogiques

- Supports de cours
- Mise en situation
- Réflexion
- Attestation de formation

La loi REBSAMEN du 17 août 2015 vient modifier en profondeur le fonctionnement de la délégation unique du personnel (DUP), du comité d'entreprise (CE), du comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) et des délégués syndicaux (DS). La loi MACRON du 6 août 2015 apportent aussi des changements sur de nombreuses dispositions légales concernant les élus du personnel.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'objectif est de mettre à jour les connaissances des représentants du personnel au regard des récentes évolutions juridiques.

C'est aussi :

- **Savoir** appréhender les conséquences sur les instances et les salariés des changements à venir en 2016 ;
- **Comprendre** les relations entre les instances après l'entrée en vigueur de la loi REBSAMEN.



FORMATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES

PROGRAMME

- Nouveautés sur le processus électoral pour la mise en place des DP et du CE
- Réforme de l'instance délégation unique du personnel (DUP)
- Mise en place du CHSCT
- Mandat des membres du CHSCT
- Mise en place des réunions communes aux instances CE, DP et CHSCT
- Réorganisation des consultations et informations obligatoires du CE
- Relations entre comités d'établissement et comité central d'entreprise
- Réorganisation des négociations annuelles obligatoires avec les DS
- Procédure de négociation d'accords d'entreprise en l'absence de DS
- Financement des formations réalisées dans le cadre du congé de formation économique, sociale et syndicale
- Valorisation du parcours des représentants du personnel et des représentants syndicaux
- Nouveautés sur les relations individuelles : renouvellement du CDD, licenciements économiques, inaptitude, pénibilité
- Cerner les nouvelles sanctions du délit d'entrave